

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

La sanction royale de ce bill est proclamée par le greffier du Sénat, par ordre du député du Gouverneur général, dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

LA PROROGATION DU PARLEMENT

Après quoi, il plaît au Député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la première session de la vingt-sixième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La vingt-sixième législature s'est ouverte le 16 mai et, au cours des 23 semaines qu'a duré sa première session, vous avez adopté nombre de lois importantes destinées à favoriser de diverses manières le bien-être du Canada et des Canadiens.

Nous avons eu la satisfaction de voir une certaine détente dans les relations internationales, qui s'est manifestée, en particulier, dans la conclusion heureuse d'un traité multilatéral interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace interplanétaire et sous l'eau. Ce traité a été signé au nom de mon Gouvernement le 8 août 1963. De nouveaux progrès vers une meilleure entente entre les nations s'imposent de façon urgente. A cette fin, mon Gouvernement continue, aux Nations Unies et ailleurs, de participer pleinement aux efforts qui visent à diminuer les tensions internationales.

Les Canadiens ont partagé la douleur qu'a causée au peuple américain la mort tragique et prématurée du président Kennedy, dont le dévouement à la cause de la liberté et de la paix s'était révélé d'importance incalculable pour le monde entier.

L'économie du Canada bénéficie à l'heure actuelle d'un taux de croissance satisfaisant. Il convient de se réjouir de ce que le chômage est descendu, ces derniers mois, au niveau le plus bas qu'il ait connu depuis 1957, bien qu'il reste encore des progrès à accomplir dans ce domaine. Les exportations se sont sensiblement accrues et le déficit-paiements avec l'étranger a été réduit. La récente récolte de blé n'a jamais eu sa pareille dans toute l'histoire du Canada, et on s'attend que les exportations de blé, au cours de l'actuelle campagne agricole, atteindront un sommet sans précédent. Mon Gouvernement a renouvelé, dans des conditions avantageuses, l'accord commercial signé avec l'URSS en 1956, et il a conclu des ententes pour la vente de blé avec la Russie, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Bulgarie. La Commission canadienne du blé a signé une entente à long terme pour la vente de blé à la Chine continentale.

Mon Gouvernement a participé à des conférences avec les gouvernements de toutes les provinces. On a revu, dans un esprit de fédéralisme coopératif, des problèmes d'intérêt mutuel. On a pris des dispositions en vue de consultations plus étroites et plus suivies. Le Gouvernement fédéral a indiqué certains changements qu'il se propose d'apporter, pour la prochaine année financière, aux ententes fiscales conclues avec les provinces. On a étudié une vaste gamme d'autres problèmes, notamment certains aspects du Régime de pensions du Canada, proposé par le gouvernement

fédéral. La principale conférence, tenue en novembre, a été suivie d'une réunion des ministres fédéraux et provinciaux du Commerce et de l'Industrie, et d'une réunion des ministres de l'Agriculture. D'autres études ont été prévues, en vue d'une nouvelle conférence avec les premiers ministres des provinces.

Mon Gouvernement a établi une Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et a pris des mesures en vue d'accroître le bilinguisme au sein de la fonction publique. Bon nombre des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement sont en voie d'exécution.

Un comité de la Chambre des communes a enquêté sur des questions relatives à la défense nationale et mon Gouvernement s'occupe de revoir complètement la politique de défense à la lumière des réalités d'aujourd'hui. Des dispositions ont été prises en vue de munir d'ogives nucléaires les armes qui avaient été acquises précédemment et qui en ont maintenant besoin.

Se rendant compte qu'il importe de fournir une aide convenable aux pays moins évolués, mes Ministres ont annoncé que le programme d'aide extérieure du Canada serait accru et qu'un programme d'aide sous forme de produits alimentaires serait mis sur pied afin de compléter les autres formes d'assistance.

Des négociations ont été menées avec le gouvernement des États-Unis, et avec l'entière collaboration du gouvernement de la Colombie-Britannique, en vue de la clarification du traité du Columbia et de la vente de l'énergie produite en aval.

La Chambre des communes a institué un comité qui fera des recommandations au sujet de sa procédure et de son organisation.

Vous avez adopté une mesure prévoyant la création du poste de commissaire à la représentation, afin de faciliter la répartition équitable de la représentation, à la Chambre des communes.

Vous avez adopté un texte législatif en vertu duquel a été établi le Conseil économique du Canada, qui dira comment le Canada peut réaliser les plus hauts niveaux possibles d'emploi et une production efficace, afin que le pays connaisse un rythme élevé et soutenu de croissance économique et que tous les Canadiens puissent participer à l'élévation du niveau de vie.

Vous avez adopté des mesures visant à stimuler l'expansion industrielle au Canada au moyen de dégrèvements fiscaux et à favoriser une plus grande participation des Canadiens en ce qui concerne la propriété de l'industrie canadienne.

Vous avez approuvé également la création du ministère de l'Industrie, afin de favoriser l'expansion et l'efficacité des industries de fabrication au Canada. Par la même loi, vous avez prévu l'établissement d'une Agence de développement régional qui, en collaboration avec les provinces, aidera à la mise en œuvre de programmes visant à la mise en valeur de régions où la croissance économique a été lente et le chômage, particulièrement élevé et persistant.

Vous avez approuvé des mesures visant à accorder des dégrèvements fiscaux spéciaux pour favoriser l'expansion industrielle de ces régions.

La Loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique a été modifiée afin d'augmenter le nombre des membres de l'Office et d'établir un fonds d'équipement de 100 millions de dollars.

Vous avez adopté la Loi sur le développement et les prêts municipaux en vue d'assurer des fonds pour des projets municipaux supplémentaires, lesquels seront administrés conjointement avec les gouvernements provinciaux.